MAIRIE de BURGILLE

République Française

CHAZOY - CORDIRON

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2026

Le VENDREDI 09 OCTOBRE 2026,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 09 octobre 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Maire.

Présents : M Camille RUPIL, Mme Marion BARCELLINI, M Guillaume GRUET, M Stéphane BEURRIER, Mme Elodie BULLE, Mme Fabienne CAMUS, M Alain CHARLES, Mme Julie COUR, M Michel GRUET, Mme Céline KLEIN, Mme Magalie SEILLER.

Pouvoir : Mme Mélody EDELINE donne procuration à M Thierry DECOSTERD

Absents excusés : M Fabrice BAZIN, M Hervé PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Elodie BULLE est désignée pour remplir cette fonction.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- ANNULATION DELIBERATIONS 3A, 3C ET 3D (DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIES CD 25)

Monsieur le Maire fait que suite à l'interpellation de la Préfecture, il y a lieu d'annuler les délibérations suivantes :
Délibération 3A demande de subvention voiries du 11/09/2026
Délibération 3C Demande de subvention voiries du 11/09/2026
Délibération 3D Demande de subvention voiries du 11/09/2026

Ces dossiers feront l'objet d'une nouvelle procédure pour une réalisation en 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule les 3 délibérations mentionnées.

Vote : Unanimité

2- DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIES DETR

Le Conseil municipal,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de voiries à Burgille, chemin de la Vaivre et rue des Ranchots à Cordiron dont le montant s'élève à 80.204,00 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :

 - Fonds libres : 56.143,00 €
 - Emprunts : 0,00 €
 - Subventions DETR 30 % : 24.061,00 €

- Sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité

3- DECLASSEMENT EX-RD459 POUR PARTIE BURGILLE-COURCHAPON

Monsieur le Maire fait part que suite à la réunion avec la Présidente du Conseil Départemental du Doubs et sa Direction en date du 06 mai 2026, et de ses services techniques en date du 31 mars 2025, du 10 septembre 2026 concernant les modalités de transfert de l'ex-RD 459 pour partie et l'ex-RD 149 pour partie à intégrer dans les voiries communales ont été évoquées.

Lors de ses différentes réunions, le Conseil Départemental proposait de procéder à différents travaux en accord avec la commune suite aux différents échanges :

- Remise au propre des accotements, débroussaillage, épareuse, taille des arbres, curage des fossés si nécessaire ;
- Il n'est pas envisagé pour l'instant de reprendre l'ensemble de la chaussée en enrobé, l'ensemble de la signalisation pourra être également remis à neuf ;
- Concernant le délaissé ex-RD 459 pour partie, en marron sur la carte jointe. Il devrait être déstructurer et remis à l'agriculture. Cette solution aurait dû être réalisé lors de la construction de la LGV par RFF en collaboration avec le conseil Départemental, qui à ce jour n'est toujours pas exécuté. Une concertation reste possible sur le devenir de ce délaissé dans la limite de raisonnable, financier et technique pour l'ensemble des parties concerné ;
- Pour le pont de cette ex-RD459, en jaune sur la carte, une étude de structure doit être réalisée par le Conseil Départemental avant toute discussion de reprise de l'ouvrage ou de mise à disposition, la destruction de l'ouvrage pourrait être également envisagé, aucune fonctionnalité actuelle ne lui étant attribuée ;
- Il a été également échanger avec les services techniques du Conseil Départemental l'aménagement de la pointe ex-RD 459 en marron sur la carte et ex-RD 459 que serait à reprendre par la commune, en noir sur la carte, cet aménagement consiste à bien délimiter la chaussée et créer un parking poids lourd.

Le Conseil Municipal, accepte, le déclassement de l'ex-RD 459 pour partie du PR2 +2335 au PR2 +3195 (voirie en noire sur le plan). Et de la RD 149 pour partie du PR2 +3195 au PR0 +400 (partie verte sur le plan).

Uniquement lorsque les conditions seront établies par une convention explicite sur l'ensemble des travaux à réaliser.

Ce transfert fera l'objet d'un acte notarié ou de son équivalent, document nécessaire pour l'intégrer dans le tableau des longueurs de voiries communales.

Vote : Unanimité

4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BOIS FACONNES BORD DE ROUTE A L'ONF

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de bois façonnés bord de route à l'ONF dont l'objet est de définir les modalités techniques et financières de la prestation par l'ONF d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) pour le chantier d'exploitation de bois en vue d'une commercialisation dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Vote : Unanimité

5- QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Une habitante de Chazoy alerte le Conseil Municipal sur des points de sécurité dans la rue Principale à Chazoy : vitesse excessive des véhicules, absence de trottoirs, passage piétons partiellement effacé et sécurité des enfants qui traversent la route pour prendre le bus scolaire. Une réflexion et engagée sur un aménagement de la rue Principale visant à faire ralentir les véhicules et à sécuriser les transports scolaires, en lien avec le Conseil Départemental du Doubs qui va être contacté.
- Octobre Rose, organisé par le Comité des Fêtes, aura lieu le samedi 10 octobre à la salle des fêtes de Burgille. Un feu d'artifice sera tiré à 21 heures.
- Il est demandé aux agriculteurs de remettre les panneaux d'agglomération à l'endroit.
- La commémoration du 11 novembre aura lieu au monument aux morts de Cordiron à 9 heures 30. La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.
- Décorations de Noël : de nouveaux luminaires ont été commandés. Des décorations vont être réalisées avec les habitants que le souhaitent, les samedis 7 et 14 novembre de 9 heures à 12 heures, au « Préau ». Elles seront installées le samedi 28 novembre.
- Le Noël des enfants, organisé par l'association « Les joyeux Trublions », aura lieu le samedi 12 décembre à la salle des fêtes de Burgille « La Bénévole ».
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 13 décembre à la salle des fêtes de Burgille « La Bénévole ». Des colis ont été commandés pour les personnes qui ne participeront pas au repas.
- Remerciements à Madame Julie COUR et à Madame Mélody EDELINE pour la rédaction du premier bulletin municipal qui sera distribué à tous les foyers. Il est décidé que le compte-rendu des réunions de conseil municipal seront également publiés sur panneaux pocket.
- Les travaux de voirie commenceront le lundi 19 octobre.
- Le devis pour les travaux dans les toilettes de la salle des fêtes de Burgille, suite à des infiltrations dus à du vandalisme sur le toit, a été signé et prise en charge

par l'assurance. Une demande de devis est en attente concernant le changement de l'éclairage interne du bâtiment

- L'éclairage public est géré par Monsieur Fabrice BAZIN
- La dératisation des égouts de la commune a eu lieu aujourd'hui, vendredi 09 octobre, pour rappel cette action est réalisée 2 fois par an.
- La commission « urbanisme, voirie et bâtiments » s'est réunie pour réfléchir au devenir de l'ancienne mairie de Cordiron. Trois options sont à l'étude : la vente du bâtiment/la location à un bailleur social/la rénovation pour location d'un logement à une famille. Il a été demandé qu'une réunion publique aie lieu à ce sujet.
- La fusion de Burgille, Chazoy et Cordiron est envisagée au printemps.
- Une étude pour l'aménagement est en cours, autour de l'aire de jeux, du terrain multisports et de la salle des fêtes sont à l'étude. Pose d'agrès, balançoire, table de ping-pong, jeux pour enfants, kiosque, terrain badminton, tables et blancs et mise au propre des terrains de pétanque.
- Bâtiments communaux envisagés lieu-dit « Au Suchot », en attente de devis pour les études de sol et de structure.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 02.

P/ Le Maire, empêché
Thierry DECOSTERD
Le 1er Adjoint
Camille RUPIL

MAIRIE de BURGILLE
(Doubs)